PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Auto Sécurité

N° D'IMPRIMÉ C 60676162

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire partiel	05/11/2026	26097051

FONCTIONS CONTRÔLÉES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE, ÉQUIPEMENTS DE FREINAGE, DIRECTION, VISIBILITÉ, FEUX, DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION, CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS, AUTRE MATÉRIEL

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)

3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux AVG , AVD
4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S060C094

(9)RAISON SOCIALE : SARL TSM

(3) COORDONNÉES : 949 RUE DES ENTREPRISES
ZA NOVILLERS LES CAILLOUX
60730 SAINTE GENEVIEVE

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 060C1284

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GP-461-MX (F)	14/06/2023	14/06/2023

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1MA000770945194	N1	CTTE

Type / CNIT	Energie
N10RENCTF20C676	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

32990

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+2.4 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	2 %		23 %	
Forces verticales :	1338 daN		728 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	511 daN	531 daN	293 daN	294 daN
Déséquilibre (<20%) :	4 %		1 %	
Forces de freinage (efficacité) :	511 daN	531 daN	293 daN	294 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) : 78 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 24 %				
Feux de croisement (-3 % à -1 %) :	-3.3 %	-2.9 %		